

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRESENTATION

LEGISLATURE 2008-2012 - Election complémentaire de douze assesseurs à la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal*

** Dans ce document, la forme masculine désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes. L'emploi du masculin a pour but de faciliter la lecture du texte.*

Préambule

Depuis le 1er janvier 2009 et l'entrée en vigueur des modifications apportées par le premier volet des réformes CODEX 2010, la loi d'organisation judiciaire prévoit que le Tribunal des assurances soit dorénavant la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal. Les assesseurs qui y fonctionnent sont maximum vingt. A l'instar des assesseurs de la Cour de droit administratif et public, ils sont élus par le Grand Conseil pour la durée d'une législature, sur préavis de la Commission de présentation, selon les articles 154 et suivants de la loi sur le Grand Conseil.

A l'issue de la procédure d'élection de décembre 2008, huit assesseurs à la Cour des assurances sociales ont déjà été élus par le Grand Conseil. La Commission de présentation a donc ouvert une procédure d'élection complémentaire de douze assesseurs en janvier 2009, dans le but de compléter leur nombre ; le préavis de la commission sur cette élection fait l'objet du présent rapport.

Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie le 3 mars 2009 afin d'étudier les candidatures qui ont été déposées. Elle était composée des députés suivants : Mmes Fabienne Despot, Fabienne Freymond Cantone (présidente), Béatrice Métraux, MM. Régis Courdesse, Jean-Michel Dolivo, Claude-André Fardel et Nicolas Mattenberger ; les députés Olivier Feller (vice-président) et Jacques Haldy étant excusés à cette occasion. Comme pour les autres préavis concernant l'élection d'assesseurs, la commission a travaillé uniquement sur dossiers et sans le soutien des experts judiciaires.

Sur la base de la liste des profils professionnels recherchés, établie au mois de novembre par l'ex-Tribunal des assurances, les profils suivants sont encore recherchés :

- 3 médecins internistes, dont au moins un endocrinologue et un neurologue
- 2 médecins orthopédistes
- 1 médecin dentiste (chirurgie et orthodontie)
- 1 spécialiste AA/AI/AM
- 1 actuaire / spécialiste PP
- 1 spécialiste PP/AVS
- 2 spécialistes AC

-
- 1 spécialiste en réadaptation professionnelle

A l'issue de la mise au concours, ouverte le 9 janvier 2009, la commission a recueilli vingt-six candidatures répondant aux conditions légales.

Préavis de la Commission de présentation

Après avoir étudié l'ensemble des dossiers de candidature, la Commission de présentation a élaboré son choix en suivant les mêmes critères fixés lors de la précédente élection, c'est-à-dire en fonction des besoins de la Cour mais également en se souciant de garantir l'indépendance de cette dernière. Elle a donc été particulièrement attentive au parcours professionnel des candidats ainsi qu'aux milieux dans lesquels ils exercent leurs activités principales et accessoires. Ceux-ci pouvant potentiellement soulever le risque de ne pas apparaître comme totalement impartial, aux yeux du justiciable.

Ainsi, les membres de la Commission de présentation ont préavisé, à l'unanimité, en faveur de dix candidats :

Médecins internistes:

- Dr. Jean Perdrix
- Dr. Philippe Gutmann

Médecin orthopédiste:

- Dr. Constantin Schizas

Médecin dentiste:

- Dr. Patrick Jevéan

Spécialiste AA/AI/AM:

- Mme Edith Moyard

Actuaire / Spécialiste PP:

- Mme Alba Férolles

Spécialiste PP/AVS:

- M. Jacques Pittet

Spécialistes AC:

- Mme Marlyse Dormond-Béguelin
- Mme Janine Rossier

Spécialiste en réadaptation professionnelle:

- M. Didier Gasser

Suite au préavis de la Commission de présentation, treize personnes ont décidé de retirer leur candidature. Trois personnes ont, quant à elles, décidé de maintenir leur candidature :

- M. Olivier Baudet (directeur et administrateur Pittet Risk Management SA Lausanne, directeur Fondation rurale de prévoyance professionnelle, directeur AGRIVIT, chef actuaire Prométerre Montreux)
- M. Badreddine Djadouri (conseiller en personnel ORP Lausanne)
- Mme Brigitte Kohler (cheffe d'équipe Suva Lausanne)

Modalités des élections des assesseurs

Comme la loi ne prévoit pas de mode d'élection spécifique pour les assesseurs, la Commission de

(en vigueur)

présentation, après délibérations et conseils du SJL en novembre 2007, a proposé pour ses précédents préavis et continue de proposer pour ce préavis, que l'élection des assesseurs ne comporte qu'un seul tour de scrutin, avec nécessité de recueillir plus de la moitié des suffrages pour être élu, sur le même mode que celui de l'élection des membres de la Cour des comptes.

Conclusion

La Commission de présentation préavise pour l'élection de dix candidats répondant aux besoins actuels de la Cour des assurances sociales. Trois personnes supplémentaires sont candidates, mais n'ont pas été retenues par la Commission de présentation principalement pour les motifs suivants :

- Profil professionnel en surnombre par rapport aux besoins ;
- Risque d'apparence non totalement impartiale.

Les dossiers des candidats sont à disposition des députés qui veulent les consulter. Les dossiers sont en mains du Secrétariat général du Grand Conseil. Ils seront aussi disponibles, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Palais de Rumine.

Nyon, le 3 mars 2009.

La présidente :
(Signé) *Fabienne Freymond Cantone*